

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2159

1^{er} octobre 2007

SOMMAIRE

Abellio Luxco 1 S.à r.l.	103590	Meres S.A.	103588
Abovo Group S.A.	103600	Moabi S.à r.l.	103601
Advent Stoco Holding S.à. r.l.	103628	NCP S.à r.l.	103600
Attel Finance S.A.	103594	Nordic Land Finance (Luxembourg) S.à r.l.	103593
A-TV Worldwide Marketing S.A.	103601	Nordic Land Holding (Luxembourg) S.à r.l.	103593
Ballooning 50° Nord s.à r.l.	103602	Nordic Land (Luxembourg) S.à r.l.	103593
CF6 Luxembourg	103589	Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A.	103592
Cobelfret Lorang Car Carriers	103632	Parkway International S.à r.l.	103589
CV Luxco S.à r.l.	103591	Patron Alma Investments II S.à r.l.	103589
East Commercial Invest S.A.	103627	PERCOS Perfumes & Cosmetics Trading S.A.	103600
Euro - Celtique S.A.	103622	P.M.R. Assurances S.à r.l.	103586
European Carbon Fund	103595	Point Luxembourg Holding S.à r.l.	103632
Extérieurs Sàrl	103588	Polyfilms Group S.A.	103590
Ger Log 6 S.A.	103630	Proman S.A.	103588
Hans Schwabs Luxembourg S.A.	103586	Ratbou S.A.	103587
IBM Services Financial Sector Luxembourg S.à r.l.	103592	Repco 44 S.A.	103602
ICGluxhold S.à r.l.	103587	Rotsac S.à r.l.	103624
I.F.G. 1 S.A.	103587	S.A.Z., Steinhauer Ausbein- und Zerlege- service S.à r.l.	103594
Inair S.à r.l.	103598	Scoly S.A.	103596
INM Luxembourg S.à r.l.	103622	Telindus PSF S.A.	103589
Investment World Fund	103626	Treg Holding S.A.	103586
JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 1 S.à r.l.	103630	Ulysse Formations S.A.	103594
JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 3 S.à r.l.	103631	United Business Consulting Holding S.A.	103597
JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 4 S.à r.l.	103631	Universal Commerce and Finance S.A.H.	103591
JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 5 S.à r.l.	103631	Viale Bodio Investments S.à r.l.	103592
Kadan S.A.	103595	Worldwide Marketing Holding S.A.	103624
Kartell S.A.	103586	Ynos Invest S.A.	103596
Luxors	103597		
Mar-Plast International S.A.	103632		

P.M.R. Assurances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 21, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.045.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 28 août 2007.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

Référence de publication: 2007102445/3462/14.

Enregistré à Diekirch, le 28 août 2007, réf. DSO-CH00207. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070116270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Treg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 62.002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102441/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07814. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Kartell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.460.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102437/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07806. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Hans Schwabs Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 39.183.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 180, rue des Aubépines, L-Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 1^{er} août 2007.

Les administrateurs M. Guy Baumann, Jean Bodoni, Guy Kettmann ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. se sont démis de leurs fonctions le même jour.

Luxembourg, le 9 août 2007.

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Day-Royemans / L. Heck

Vice-President

Référence de publication: 2007103128/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06918. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

ICGluxhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.065.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance tenu au siège social de la société le 11 juin 2007

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICGluxhold S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007103135/3258/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07951. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Ratbou S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 116.147.

—
Le siège social de la société située au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg a été dénoncé avec effet au 6 août 2007.

Le contrat de domiciliation de la société conclut avec la société TRUST & ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l. a été dénoncé avec effet au 6 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007103138/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05170. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

I.F.G. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.788.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et lors du conseil d'administration en date du 16 juillet 2007

1. Monsieur André Wilwert a démissionné de ses mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né le 11 mars 1968 à Emmerich (Allemagne), résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

3. Monsieur Cornelius Martin Bechtel pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration et comme administrateur-délégué chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour I.F.G. 1 S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007103224/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04252. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Proman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3240 Bettembourg, 68, rue Michel Hack.
R.C.S. Luxembourg B 24.296.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 juin 2007

Les mandats étant venus à échéance, les organes sociaux sont renouvelés comme suit:

Sont nommés administrateurs:

Monsieur Tom Bultereys demeurant à L-3240 Bettembourg 68, rue Michel Hack

Madame Hilde Cornelissen demeurant à L-3240 Bettembourg 68, rue Michel Hack,

Monsieur Claude Uhres demeurant à L-1832 Luxembourg 8, rue Jean Jacoby,

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Patrick Uhres demeurant à L-1832 Luxembourg 8, rue Jean Jacoby.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire à tenir en l'an 2013.

Décision du conseil d'administration du 13 juin 2007:

A l'unanimité et en conformité avec les pouvoirs conférés par les actionnaires, le conseil d'administration délègue ses pouvoirs de gestion journalière à son membre Monsieur Tom Bultereys, demeurant à L-3240 Bettembourg 68, rue Michel Hack, avec pouvoir de représenter la société par sa seule signature pour toutes opérations de gestion courante.

Pour extraits conformes

Signature

Référence de publication: 2007103255/603/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05875. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Meres S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 83.265.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervae, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l, ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007103237/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07891. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Extérieurs Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 91.502.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007103349/7241/11.

(070116795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Parkway International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 80.415.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2007103355/7241/11.

(070116798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

**Telindus PSF S.A., Société Anonyme,
(anc. CF6 Luxembourg).**

Siège social: L-4244 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Mines.
R.C.S. Luxembourg B 68.873.

Extrait de la résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 24 avril 2007

ad 6. L'Assemblée Générale, décide à l'unanimité la reconduction des mandats des administrateurs suivants:

M. Jean-Jacques Beasch, directeur de sociétés, 12, rue Jacques Reifenberg, L-3547 Dudelange

M. Gérard Hoffmann, ingénieur-économiste, Président 17, rue Nicolas Liez, L-1938 Luxembourg

M. Armand Meyers, directeur de sociétés, 18, rue des Muguets, L-8035 Strassen

M. Guy Minella, directeur de sociétés, Administrateur - Directeur 7, an Arzemt, L-3928 Mondercange

M. Marc Rob, directeur de sociétés, 22, rue des Tisserands, L-4999 Schouweiler

Toutes ces personnes nommées ci-avant, constituent le Conseil d'administration de la société avec effet à ce jour et leurs mandats courent jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2013 statuant sur l'exercice 2012

ad 7. Le mandat du réviseur d'entreprises ERNST & YOUNG S.A., L-5365 Münsbach est reconduit pour 3 ans et court jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2010 statuant sur l'exercice 2009.

ad 8. Néant.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007103287/1873/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09645. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Patron Alma Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 112.175.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 août 2007

L'Assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007103442/587/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08957. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Abellio Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.000.075,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.175.

Extrait des décisions prises par les associées de la société le 30 juillet 2007

Les Associées acceptent la démission de M. Graham Lee en tant que gérant de la Société avec effet à partir du 30 juillet 2007.

Les Associées décident de nommer M. Stephen Wright, né le 13 décembre 1963 à Farnborough, avec adresse résidentielle au 31, Hampstead Hill Garden, NW3 2PJ London, en tant que gérant de la Société avec effet à partir du 30 juillet 2007 et ce pour une période indéterminée.

A présent les gérants de la Société sont:

- M. Federico Cannizzaro di Belmontino,
- M. Peter Hermann Kühnle,
- M. Alexis Kamarowsky, et
- M. Stephen Wright.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007103500/536/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08235. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Polyfilms Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 113.561.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 15 juin 2007 que l'actionnaire unique décide de transférer, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007, le siège social du 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Il d'accepter la démission de son mandat d'administrateur avec effet au 15 juin 2007 de Monsieur Guillaume Bernard, et décide de nommer Monsieur Edouard Maire, né à Rennes (France), le 18 mai 1977, demeurant professionnellement 8, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 15 juin 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Il décide de révoquer le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Richard Gauthrot avec effet au 15 juin 2007 et de nommer Monsieur Guillaume Bernard, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant à F-57070 Metz, 79, rue du Général Metman (France), en tant que nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes révoqué avec effet au 15 juin 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007103453/1384/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03350. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

CV Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 129.309.

—

L'actionnaire unique a décidé d'accepter en date du 13 juillet 2007:

- La démission de Mr. Thierry Jacob avec adresse à 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la société et ceci avec effet immédiat
- La démission de Mme. Mireille Gehlen avec adresse à 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la société et ceci avec effet immédiat
- La démission de Mr. Jean-Hugues Doubet avec adresse à 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la société et ceci avec effet immédiat
- La nomination de Mr. Johan Dejans, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en tant que gérant de la société et ceci avec effet immédiat
- La nomination de Mr. Paul Lamberts, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en tant que gérant de la société et ceci avec effet immédiat
- La nomination de Mr. Richard Brekelmans, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en tant que gérant de la société et ceci avec effet immédiat
- Le transfert du siège social à la nouvelle adresse au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Luxembourg, le 22 août 2007.

J. Dejans / R. Brekelmans.

Référence de publication: 2007103452/4726/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09527. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Universal Commerce and Finance S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.116.

—

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 30 juillet 2007

- 1) Monsieur Colm Smith a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2) La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3) La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 4) Madame Christine Schweitzer, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 20 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 5) Madame Virginie Dohogne, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 6) Monsieur Cornelius Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 7) Monsieur Cornelius Bechtel, prénommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour UNIVERSAL COMMERCE AND FINANCE S.A.H.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007103222/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04141. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 90.768.

Lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 11 juillet 2007, les actionnaires ont décidé de renouveler les mandats des membres du conseil de surveillance suivants avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2008 et qui aura lieu en 2009:

- Pierre Louis Rosset, avec adresse au 26, Quai Alphonse le Gallo, F-92512 Boulogne-Billancourt, France
- Marc Valentiny, avec adresse à Devonshire House, Mayfair Place, W1J 8AJ Londres, Royaume-Uni
- Nicolas Westphal, avec adresse à Devonshire House, Mayfair Place, W1J 8AJ Londres, Royaume-Uni
- Michael Colato, avec adresse à Devonshire House, Mayfair Place, W1J 8AJ Londres, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Référence de publication: 2007103762/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09111. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Viale Bodio Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.850,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 79.610.

Par résolution circulaire en date du 7 août 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur John Howard, avec adresse au 45, Pall Mall, SW1Y 5JG Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet au 3 août 2007.
- Nomination de Monsieur John Whiteley, demeurant au 14, Fallows Green, AL5 4HD Harpenden, Hertfordshire, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet au 3 août 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103759/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09117. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

IBM Services Financial Sector Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.000.000,00.

Siège social: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture Um Schlass.
R.C.S. Luxembourg B 98.800.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la société tenue le 4 juin 2007

Il résulte des décisions du conseil de gérance de la Société adoptées le 4 juin 2007 que le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises de la Société a été renouvelé pour un terme arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2007.

Pour extrait

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007103753/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09142. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Nordic Land (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.321.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 31 juillet 2007

1. La démission de Monsieur Hairi And, gérant, a été acceptée avec effet au 18 juin 2007.
 2. Monsieur Jean-Louis Camuzat, gérant, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 1^{er} septembre 1963 est nommé gérant avec effet au 18 juin 2007 et ce, pour une période indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NORDIC LAND LIMITED

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007103743/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09681. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Nordic Land Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.976.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 31 juillet 2007

1. La démission de Monsieur Hairi And, gérant, a été acceptée avec effet au 18 juin 2007.
 2. Monsieur Jean-Louis Camuzat, gérant, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 1^{er} septembre 1963 est nommé gérant avec effet au 18 juin 2007 et ce, pour une période indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NORDIC LAND LIMITED

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007103744/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09684. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Nordic Land Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.972.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 31 juillet 2007

1. La démission de Monsieur Hairi And, gérant, a été acceptée avec effet au 18 juin 2007.
 2. Monsieur Jean-Louis Camuzat, gérant, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 1^{er} septembre 1963 est nommé gérant avec effet au 18 juin 2007 et ce, pour une période indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NORDIC LAND LIMITED

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007103745/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09687. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Ulysse Formations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.442.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 mars 2007

1. L'Assemblée générale des actionnaires décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs: M. Guillaume Bernard, M. Pierre Hann et Mlle Audrey Wind demeurant tous professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

2. L'Assemblée décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs, à dater du 9 mars 2007:

- Mlle Valérie Weemaels, médecin, née à Etterbeek (Belgique), le 27 août 1970, demeurant personnellement à B-7850 Enghien, Drève des Châtaigniers, 22.

- Mlle Nathalie Weemaels, ingénieur agronome, née à Etterbeek (Belgique), le 11 avril 1967, demeurant personnellement à B-7850 Enghien, Drève des Châtaigniers, 22.

- Mme Sylène Wauthier, secrétaire, née à Briey (France), le 16 avril 1971, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007103757/6401/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07344. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

S.A.Z., Steinhauer Ausbein- und Zerlegeservice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 71.610.

—
Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103834/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06857. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Attel Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 20.082.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous que le contrat de domiciliation conclu entre la société ATTEL FINANCE SA, ayant son siège à L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et Maître Roy Reding, domiciliataire, a été dénoncé à l'initiative de ce dernier avec effet à ce jour.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour extrait conforme

M^e R. Reding

Référence de publication: 2007103826/2891/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05433. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

European Carbon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.556.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2007

En date du 5 juin 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ratifier la nomination de Madame Agnès Pannier Runacher, CAISSE DES DEPOTS, rue de Lille 56, F - 75356 Paris 07 SP, en qualité d'Administrateur, en date du 11 décembre 2006, en remplacement de Monsieur Jean Bensaid, démissionnaire.

- d'élire Monsieur Niccolò Nuti, UNICREDIT MARKETS & INVESTMENT BANKING, Via Tommaso Grossi 10, I-20121 Milan, en qualité d'Administrateur, en date du 5 juin 2007, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

- de renouveler les mandats de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC) représentée par Monsieur Laurent Piermont, de Monsieur Stany Schrans, de Monsieur Alain Chilliet, de Monsieur Jérôme Malka, de Monsieur Pierre Ducret, de Madame Céline Lauverjat, de Monsieur Emmanuel De Sinety, de Monsieur Pierre Ogier, de Monsieur Marc Rizzotto, de Monsieur Juan Manuel Mazo Salmeron, de Madame Agnès Pannier Runacher, de Monsieur Philippe Braidy, de Monsieur Joost Vastenavondt, de Monsieur David De Buck, de Monsieur Xavier Du Terrail, de Monsieur Peter Jenson, de Monsieur Robert Stroeve et de Monsieur Sebastiaan Walhain, en qualité d'Administrateurs, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'administration

Signature / Signature

Président / Administrateur

Référence de publication: 2007103739/1024/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07324. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Kadan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 62.020.

—
Extrait des délibérations portant à publication de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 14 août 2007, à 11.00 heures

Décisions

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

* de reconduire dans leurs mandats d'administrateurs, jusqu'au 13 août 2013:

- Monsieur Clive Godfrey, né le 6 août 1954, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128;

- Monsieur Jean-Pierre Higuët, né le 23 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128;

- Monsieur Stéphane Biver, né le 3 août 1968, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128;

* de reconduire la société DATA GRAPHIC S.A. ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'au 13 août 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007103682/4286/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09400. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Ynos Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 113.471.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2007

1. L'Assemblée générale des actionnaires décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Christophe Antinori et Xavier Fabry.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

2. L'Assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission de Monsieur Guillaume Bernard de son mandat d'administrateur et décide de nommer Monsieur Edouard Maire né à Rennes (France), le 18 mai 1977, demeurant professionnellement 1, rue Nic Simmer, I-2538 Luxembourg en tant que nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

3. L'Assemblée générale des actionnaires décide de révoquer Monsieur Richard Gauthrot de son mandat de commissaires aux comptes et nomme Monsieur Guillaume Bernard, né le 18 avril 1973, à Thionville et demeurant professionnellement 79, rue du Général Metman, F-57070 Metz (France) en tant que nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes révoqué.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007103699/1384/31.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08877. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Scoly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 125.674.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission de son mandat d'administrateur avec effet au 16 avril 2007 de Mademoiselle Audrey Wind.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission de son mandat d'administrateur avec effet au 9 mai 2007 de Monsieur Pierre Hann.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Christophe Antinori, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant professionnellement 8, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg, et Monsieur Xavier Fabry, né à Metz (France), le 2 août 1977, demeurant professionnellement 8, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg, en tant que nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires avec effet au 9 mai 2007.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007103685/1384/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04687. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Luxors, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 89.311.

—
EXTRAIT

Cession de parts sociales

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 15 mai 2007, Madame Josette Denis, née le 19 mai 1940 à Nancy (France), demeurant à F-54140 Jarville, 36, rue du Général Leclerc (France), propriétaire de 100 (cent) parts sociales de la Société, a cédé 100 (cent) parts sociales de la Société, à Mademoiselle Valérie Respaut, née le 25 mai 1969 à Pont-à-Mousson (France), demeurant à F-57140 Woippy, 1, rue de Briey (France).

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007103689/1384/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04683. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

United Business Consulting Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.232.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 6 juillet 2007 à 14.00 heures à Luxembourg

L'assemblée prend note de la démission de la société MORNINGTON MANAGEMENT LIMITED en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer nouveau administrateur, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013:

Monsieur Kristian Groke, expert-comptable, né le 1^{er} avril 1961 à Hamburg (Allemagne), demeurant à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch:

BOTTOM LINE INVESTMENT LIMITED, avec siège social à CY-3041 Limassol, 70, Gladstonos Street, inscrite au Registre de Commerce à Chypres, numéro HE131193:

ATLANTIC DEVELOPMENT LIMITED, avec siège social à UK-London W67DJ, 186 Hammersmith Road, inscrite au Registrar of Companies for England and Wales, Companies Act 1985.

Monsieur Kristian Groke, expert-comptable, né le 1^{er} avril 1961 à Hamburg (Allemagne), demeurant à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, est nommé administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

La société LIGHTHOUSE SERVICES S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg, numéro B 69.995 est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

UNITED BUSINESS CONSULTING HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007103861/1276/31.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07894. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Inair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 33A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 131.069.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Nicolas Irene, pilote, né à Thann (France), le 6 décembre 1960, demeurant à F-67700 Saverne, 33, rue du Donon (France).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} . Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de INAIR S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet toutes activités relatives au conseil aéronautique.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra faire toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement sur le marché national ou international.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Frisange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Nicolas Irenee, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-5752 Frisange, 33A, route de Luxembourg.

2.- Est nommé gérant administratif et technique de la société:

Monsieur Nicolas Irenee, pilote, né à Thann (France), le 6 décembre 1960, demeurant à F-67700 Saverne, 33, rue du Donon France).

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Irenee, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 août 2007, Relation GRE/2007/3581. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007103900/231/108.

(070118420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

PERCOS Perfumes & Cosmetics Trading S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 54.757.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange et maintenant à Luxembourg, en date du 30 avril 1996, acte publié au Mémorial C n^o 372 du 3 août 1996. Conversion du capital en euros suivant acte sous seing privé en date du 24 octobre 2001 dont l'extrait a été publié au Mémorial C n^o 390 du 11 mars 2002, mise en liquidation par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange et maintenant à Luxembourg, en date du 11 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n^o 211 du 27 février 2003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PERCOS PERFUMES & COSMETICS TRADING S.A., (en liquidation)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007103879/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05921. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Abovo Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 88.739.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Pour ABOVO GROUP S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007103866/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04452. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

NCP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 126.023.

Extrait des décisions des associés prises en date du 16 juillet 2007

Monsieur Jean-Louis Camuzat, employé privé, né le 1^{er} septembre 1963 à Fontenay aux Roses (France), résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été nommé gérant de la société, pour une période illimitée (en remplacement de Monsieur Christophe Cahuzac, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NCP s.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104255/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00149. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

A-TV Worldwide Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.996.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration en date du 23 mars 2007

- La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.314, nommée administrateur en date du 31 janvier 2006, pour un mandat de 5 ans, a désigné Madame Saliha Boulhais, employée privée, née le 7 juin 1966 à Florange, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent et ce pour toute la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2011.

- La société FIDIS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.312, nommée administrateur en date du 31 janvier 2006, pour un mandat de 5 ans, a désigné Madame Betty Prudhomme, employée privée, née le 30 janvier 1960 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent et ce pour toute la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2011.

- La société EFFIGI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.313, nommée administrateur en date du 31 janvier 2006, pour un mandat de 5 ans, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, né le 10 novembre 1962 à Differdange, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent et ce pour toute la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2011.

Luxembourg le 23 mars 2007,

Certifié sincère et conforme

A-TV WORLDWIDE MARKETING S.A.

FIDIS S.à r.l / DMC S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

B. Prudhomme / S. Boulhais

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007104189/795/32.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09729. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Moabi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.909.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 10 juillet 2007

- La démissions de M. Christophe Cahuzac a été acceptée.

- M Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Anglo-Normandes), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la société pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

M. Pascal Leclerc, Manager

M. Jean-Louis Camuzat, Manager

M. Russell Perchard, Manager

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOABI S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104198/1649/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00021. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Ballooning 50° Nord s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9455 Fohren, 5, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 109.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007103909/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 28 août 2007, réf. DSO-CH00210. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070118220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

RepcO 44 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.084.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth July.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The Company RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l., société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg B 110.464,

here represented by M^e Audrey Jarretton, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 23rd July 2007.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, duly represented, acting in its respective capacity has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the «Articles») of a company, which it declares to establish as follows:

Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name. There is hereby formed among the subscriber, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company (société anonyme) under the name of REPCO 44 S.A. (the «Company»).

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the «General Meeting»), deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the «Board of Directors»).

2.2 If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate Objects.

4.1 The object of the Company is to directly or indirectly invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of assets as they may be composed from time to time.

4.2 The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever and the administration, management control and development of those participations. The Company shall manage its portfolio from Luxembourg including assets located in another jurisdiction.

4.3 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

4.4 The Company may secure the payment of any moneys, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to, the real estate it owns directly and indirectly and the shares it holds in its subsidiaries.

4.5 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

4.6 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at thirty-three thousand Euros (EUR 33,000.-), represented by three thousand three hundred (3,300) shares having a par value of ten Euros (EUR 10.-) each, divided into eight hundred and twenty-two (822) class B shares (the «B Shares») and two thousand four hundred and seventy-eight (2,478) class A shares (the «A Shares») and, together with the B Shares, hereinafter the «Shares»).

Each holder of A Shares shall be an A Shareholder (each an «A Shareholder») and each holder of B Shares shall be a B Shareholder (each a «B Shareholder»), and together with the A Shareholders, hereinafter the «Shareholder(s)»

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of five million Euros (EUR 5,000,000.-).

Furthermore, the Board of Directors, by way of a decision taken at the unanimity of the Directors present or represented and voting, without prejudice to the provisions of article 8.13 of the Articles, is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new Shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholder's claims, or following approval of the annual meeting of Shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to render effective such issue of loan note as a whole at once, by successive portions, to be subscribed in cash;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares and/or Loan note;

Each time the Board of Directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The authorised capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the Shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles».

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares of the Company shall be in registered form.

6.2 A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of Shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director.

6.3 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.4 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time (regardless of their class) at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same pro-

portion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent per year calculated from the date when payment was due.

6.5 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Act»).

6.6 Transfer of Shares

6.6.1 No Share shall be transferred by any Shareholder otherwise than in accordance with these Articles provided that the provisions of this Article 6.6 and Articles 6.7, 6.10, 6.11 and 6.12 shall not apply in relation to the transfer of any Share pursuant to the enforcement of any security interests of any bank or other lender or any nominee thereof which secure or otherwise relate to any borrowings or other indebtedness of the Company or any of its subsidiaries to such bank or other lender or any nominee thereof.

6.6.2 Subject to the provisions of Article 6.6.1, any Shareholder may transfer any or all of its Shares to any of its associates (an «Associate», the term Associate meaning, in relation to a corporate entity, a direct or indirect wholly-owned subsidiary or direct or indirect parent company which directly or indirectly owns all the shares in the relevant corporate entity or which is a direct or indirect wholly-owned subsidiary of the direct or indirect parent company which directly or indirectly owns all the shares in the relevant corporate entity), provided that before the transferee ceases to be an Associate of the transferor the transferee shall transfer those Shares to the transferor or to another Associate of the transferor, failing which the rights to income and capital and the voting rights attributable to the Shares shall be suspended until such time as those Shares are so transferred to the original transferor or to an Associate thereof.

6.6.3 Subject only to the provision of Article 6.6.2, but without limitation to the provisions of Article 6.6.1, no Share shall be transferred by any Shareholder:

(a) until the third anniversary of the date of incorporation of the Company, without the prior written consent of the holder or holders of a majority of the A Shares and the holder or holders of a majority of the B Shares; or

(b) without limitation to paragraph (a) above:

(i) unless and until the rights of pre-emption hereinafter conferred have been complied with; and

(ii) unless the requirements of Article 6.10.2 have been complied with (in circumstances where Article 6.10 applies) or the requirements of Article 6.11.2 have been complied with (in circumstances where Article 6.11 applies).

6.6.4 Provided that and for so long as the A Shareholder has granted security rights over the A Shares, if the B Shareholder transfers the B Shares to a transferee who is not a member of HBOS Group (the «B Transferee»), the B Shareholder shall procure that the B Transferee will grant upon transfer the same security rights over the B Shares (and to the same party) as the security rights granted by the A Shareholder over the A Shares. Any transfer made in violation of this clause shall be void and shall not be registered in the Company's shares register.»

6.6.5 Provided that and for so long as the A Shareholder has granted security rights over the A Shares, if the B Shareholder is not or ceases to be a member of HBOS Group, the B Shareholder shall grant the same security rights over the B Shares (and to the same party) as the security rights granted by the A Shareholder over the A Shares. Any B Shareholder who fails to comply with this clause shall not be entitled to receive any dividends and any dividends declared and payable to such B Shareholder shall be blocked until the B Shareholder complies with this clause.

6.6.6 In Articles 6.6.4 and 6.6.5 above and in Article 19.5 below, HBOS Group means HBOS PLC and any of its subsidiaries from time to time.

6.7 Permitted Transfers

6.7.1 Subject to Article 6.6.3(a) and Article 6.6.4 and save in the case of a transfer to which Article 6.6.2 applies (and to which the rights of preemption hereinafter conferred shall not apply), any person (a «Proposing Transferor») proposing to transfer any Shares («Sale Shares») shall give notice of such proposal in writing (a «Transfer Notice») to the Company stating the number of Sale Shares the Proposing Transferor wishes to transfer, the person to whom the Proposing Transferor proposes to transfer the Sale Shares (the «Proposed Transferee») and the proposed price to be paid for the Sale Shares. The Transfer Notice shall be accompanied by the Proposing Transferor's share certificate(s) in respect of the Sale Shares which are the subject of the relevant Transfer Notice and duly executed blank transfers in respect thereof. The Company shall immediately notify the other Shareholders of the receipt and contents of the Transfer Notice and, forthwith after the Prescribed Price of the Sale Shares has been fixed in accordance with Article 6.7.9, shall by notice in writing (the «Offer Notice») offer the Sale Shares to the other Shareholders (other than any Shareholder who is an Associate of the Proposing Transferor) at the Prescribed Price in the manner provided in Articles 6.7.2 to 6.7.4. The Transfer Notice shall constitute the Company the agent of the Proposing Transferor for the sale of all (but not some of) the Sale Shares comprised in the Transfer Notice to any such Shareholder or Shareholders willing and, pursuant to Article 6.7.2, entitled to purchase Sale Shares (each a «Purchasing Shareholder») at the Prescribed Price. A Transfer Notice shall not be revocable except with the approval of the Board of Directors.

6.7.2 The Sale Shares shall be offered to the Shareholders of the Company (other than the Proposing Transferor or any Associate thereof) pro rata to the holdings of each Shareholder in question in the manner described in Article 6.7.3 below. The Offer Notice shall invite each Shareholder entitled to purchase Sale Shares to state in its reply the number of additional Sale Shares (if any) in excess of its proportion which it wishes to apply to purchase. If any Shareholders entitled to purchase Sale Shares do not accept the offer in respect of their respective proportions in full the Company

shall use the Sale Shares not so accepted to satisfy applications for additional Sale Shares by any Shareholders who have accepted the offer in respect of their respective proportion in full and who have indicated that they would be prepared to accept Sale Shares in excess of their pro rata entitlement, as nearly as this may be in proportion to the number of Shares already held by them respectively, provided that no Shareholder shall be obliged to purchase more Sale Shares than it shall have applied for. If any Sale Shares shall not be capable without fractions of being offered to the Shareholders in proportion to their existing holdings of Shares, the same shall be offered to the Shareholders, or some of them, in such proportions or in such manner as may be determined by lots drawn in regard thereto, and the lots shall be drawn in such manner as the Board of Directors may think fit.

6.7.3 The Offer Notice shall be accompanied by a copy of any auditors' certificate required under Article 6.7.9 and shall state the names of the Proposing Transferor and the Proposed Transferee and the Prescribed Price per Sale Share and shall require that acceptances of the offer contained in the Offer Notice must be received by the Company in writing within 21 business days of the date of the Offer Notice, failing which any purported acceptance of such offer will be invalid. The Offer Notice shall further state that the offer of the Sale Shares contained therein is conditional upon acceptances being received from Purchasing Shareholders in accordance with this Article 6.7 in respect of all the Sale Shares.

6.7.4 If Article 6.10 (Tag Along - Specific) or Article 6.11 (Tag Along- General) also applies to any proposed transfer of Sale Shares to which this Article 6.7 applies, the Offer Notice shall in addition describe the terms of the B Shareholder Offer made pursuant to Article 6.10 or, as the case may be, the Mandatory Offer made pursuant to Article 6.11 and shall require each B Shareholder (if a B Shareholder Offer) or each Shareholder (if a Mandatory Offer) to state in writing within 21 business days of the date of the Offer Notice, if such B Shareholder or such Shareholder does not wish to buy Sale Shares, whether such B Shareholder wishes to exercise its right to accept the B Shareholder Offer made pursuant to Article 6.10, or, as the case may be, such Shareholder wishes to exercise its right to accept the Mandatory Offer made pursuant to Article 6.11. If no written notice is received from a B Shareholder (in the case of a B Shareholder Offer) or from a Shareholder (in the case of a Mandatory Offer) within such period of 21 business days such B Shareholder or such Shareholder shall be deemed not to have accepted the B Shareholder Offer or, as the case may be, such Mandatory Offer.

6.7.5 If Purchasing Shareholders shall be found for all (and not part only of) the Sale Shares within the appropriate period specified in Article 6.7.3 above, the Company shall not later than 7 business days after the expiry of such appropriate period give notice in writing (a «Sale Notice») to the Proposing Transferor specifying the Purchasing Shareholders and the Proposing Transferor shall be bound upon payment of the price due in respect of all the Sale Shares to transfer the Sale Shares to the Purchasing Shareholders. The Purchasing Shareholders shall within 14 business days of the issue of such Sale Notice complete the purchase from the Proposing Transferor of the Sale Shares at the Prescribed Price.

6.7.6 If in any case the Proposing Transferor after having become bound as aforesaid makes default in transferring any Sale Shares, the Company may receive the purchase money on its behalf, and the defaulting Proposed Transferor shall appoint the Company to transfer such Sale Shares in favour of the Purchasing Shareholders. The receipt of the Company for the purchase money shall be a good discharge to the Purchasing Shareholders. The Company shall hold the purchase money on trust for the Proposing Transferor without any obligation to pay interest. If any transfer of Sale Shares required as aforesaid is not completed for any reason other than any failure by the Company to comply with the provisions of these Articles or the Proposing Transferor's default within 14 business days of the issue of a Sale Notice, then the certificates and duly completed transfer in respect of the Sale Shares shall be returned to the Proposing Transferor and the Proposing Transferor may sell such Sale Shares to the Proposed Transferee in accordance with Article 6.7.7 below.

6.7.7 Subject to the Proposed Transferee having complied with the provisions of Article 6.10 or, as the case may be, Article 6.11 in circumstances where Article 6.10 or Article 6.11 applies to the proposed transfer of Sale Shares, if the Company does not give a Sale Notice to the Proposing Transferor within the time specified in Article 6.7.5 above (in circumstances where Purchasing Shareholders have not been found for all of the Sale Shares and therefore it is not required to give a Sale Notice under Article 6.7.5) the Proposing Transferor shall, during the period of 30 business days next following the expiry of the time so specified be at liberty to transfer all or any of the Sale Shares to the Proposed Transferee at the Prescribed Price and otherwise upon terms no more favourable to the Proposed Transferee than those stated in the Transfer Notice. If Purchasing Shareholders are found for all Sale Shares and therefore the Company is obliged to give a Sale Notice under Article 6.7.5 and fails to do so then (without limitation to any other right or remedy which may be available to any party) the Proposing Transferor shall not be at liberty to transfer all or any of the Sale Shares to the Proposed Transferee.

6.7.8 All Shares transferred pursuant to this Article 6.7 shall be transferred with full title guarantee and free from all encumbrances together with all rights, benefits and advantages attached thereto as at the date of the Transfer Notice except the right to any dividend declared but not paid prior to the date of the relevant Transfer Notice in respect of the Shares.

6.7.9 The «Prescribed Price» of any Sale Shares (and the price at which any Mandatory Offer, B Shareholder Offer (as defined below) or the compulsory purchase of the Remaining Shares (as defined below) shall be made) for the purposes of these Articles), shall be either:

(a) the price per Sale Share stated in the relevant Transfer Notice in accordance with Article 6.7.1, provided this represents a bona fide offer from a party unconnected with the Proposing Transferor capable of completing the purchase

(and in the case of any dispute or question concerning any such third party or its offer or its capacity to complete the same any Shareholder willing to purchase may require a certificate from the auditors as to any such matter); or

(b) if there shall be no offer capable of certification as aforesaid, such price per Sale Share as may be agreed between the Proposing Transferor and at least one A Director and the B Director in default of such agreement within 14 business days of the date of the Transfer Notice, as the auditors shall certify in writing to be, in their opinion, having taken all relevant circumstances into account, the fair selling value thereof as between a willing vendor and a willing purchaser. In so certifying the said auditors shall be considered to be acting as experts and not as arbitrators and their decision shall be final and binding on the relevant parties. For the purposes of any such certificate or valuation the Proposing Transferor and the Board of Directors shall permit the auditors to have access to such information as they may consider reasonably necessary in order to give their certificate. The fees and expenses of the auditors shall be borne as to one half by the Proposing Transferor and as to the other half by the Purchasing Shareholders (pro-rata to the number of Sale Shares purchased).

6.8 The directors may, in their absolute discretion and without assigning any reason therefore, decline to register, or suspend registration in respect of, any transfer of any Share, whether or not it is a fully paid Share, other than any transfer made pursuant to and in accordance with Article 6.6 (including, without limitation, any transfer pursuant to the enforcement of any security interests of any bank or other lender or any nominee thereof referred to in the proviso to Article 6.6.1) or Articles 6.7, 6.10, 6.11 or 6.12 which transfer the directors shall register subject to payment of the appropriate stamp or other duties.

6.9 Save as provided in Article 6.7 above the instrument of transfer of a Share shall be signed by or on behalf of the transferor and the transferor shall be deemed to remain the holder of the Share until the name of the transferee is entered in the register of shareholders of the Company in respect thereof; provided that in the case of a partly paid Share the instrument of transfer must also be signed by the transferee.

6.10 Tag Along - Specific

6.10.1 This Article 6.10 applies in circumstances where any B Shareholder or any of its Associates holds any Shares and a transfer of Shares by an A Shareholder or any of its Associates (other than a transfer to an Associate made under Article 6.6.2 or a transfer to which Article 6.11 (Tag Along- General applies) would, if registered, result in the A Shareholders and its Associates together holding 50% or less of the Shares in issue.

6.10.2 No transfer of any Share to which this Article 6.10 applies may be made or registered unless the Proposed Transferee has made an offer (the «B Shareholder Offer») to the B Shareholders to purchase all the Shares held by the relevant B Shareholder on the terms set out in Article 6.10.3.

6.10.3 The B Shareholder Offer shall be at the Prescribed Price and shall be open for acceptance for a period of not less than 21 business days or, if later, until the end of the period of 21 business days referred to in Article 6.7.4 above within which the B Shareholders are required to respond to the relevant Offer Notice. The B Shareholder Offer shall be conditional only on the Company not giving or being required to give a Sale Notice to the A Shareholders or its relevant Associate (as the Proposing Transferor) within the time specified in Article 6.7.5. The B Shareholders shall within 14 business days of acceptance of the B Shareholder Offer complete the sale of its Shares to the Proposed Transferee at the Prescribed Price, otherwise (unless the Proposed Transferee is in default) the Proposed Transferee shall not be obliged to complete the B Shareholder Offer in respect of the Shares of any B Shareholder.

6.10.4 Immediately upon the Proposed Transferee having made the B Shareholder Offer, the Proposed Transferee will notify the Company thereof to enable the Company to describe the terms of the B Shareholder Offer in the relevant Offer Notice in accordance with Article 6.7.4.

6.11 Tag Along-General

6.11.1 This Article 6.11 applies when a transfer of Shares (other than a transfer to an Associate made under Article 6.2) would, if registered, result in a person and any other person (each being «a Shareholder of the Purchasing Group») together holding more than 50% of the Shares in issue.

6.11.2 No transfer of any Share to which this Article 6.11 applies may be made or registered unless the Proposed Transferee has made an offer (the «Mandatory Offer») to each holder of Shares (which may or may not include the Proposing Transferor) (the «Mandatory Offer Shareholders») to purchase all the Shares held by them on the terms set out in Article 6.11.3.

6.11.3 The Mandatory Offer shall be at the Prescribed Price and shall be open for acceptance for a period of not less than 21 business days or, if later, until the end of the period of 21 business days referred to in Article 6.7.4 above within which Shareholders are required to respond to the relevant Offer Notice. The Mandatory Offer shall be conditional only on the Company not giving or being required to give a Sale Notice to the Proposing Transferor within the time specified in Article 6.7.5. The Mandatory Offer Shareholders shall within 14 business days of acceptance of the Mandatory Offer complete the sale of their Shares to the Proposed Transferee at the Prescribed Price, otherwise (unless the Proposed Transferee is in default) the Proposed Transferee shall not be obliged to complete the Mandatory Offer in respect of the Shares of any Mandatory Offer Shareholder who has not completed such sale.

6.11.4 Immediately upon the Proposed Transferee having made the Mandatory Offer, the Proposed Transferee will notify the Company thereof to enable the Company to describe the terms of the Mandatory Offer in the relevant Offer Notice in accordance with Article 6.7.4.

6.12 Drag Along

6.12.1 This Article 6.12 applies when a transfer of Shares to which Article 6.11 (Tag Along - General) applies and has been applied (which excludes, for the avoidance of doubt, a transfer to an Associate under Article 6.6.2 or a transfer to which Article 6.10 (Tag Along - Specific) applies) results in a person and any other person or persons (each being «a Shareholder of the Purchasing Group») together holding more than 50% of the Shares in issue.

6.12.2 If a transfer to which this Article applies results in a Shareholder of the Purchasing Group holding more than 50% of the Shares in issue, the Shareholder of the Purchasing Group may, by serving a notice (a «Compulsory Purchase Notice») on each Mandatory Offer Shareholder who has not accepted and completed the Mandatory Offer (a «Remaining Shareholder») within 14 business days of the transfer, require all the Remaining Shareholders to sell all their Shares (the «Remaining Shares») at the Prescribed Price to one or more persons identified by the Shareholder of the Purchasing Group («Transferees»).

6.12.3 Remaining Shares subject to a Compulsory Purchase Notice shall be sold and purchased in accordance with the provisions of Articles 6.12.4 to 6.12.6.

6.12.4 No later than 14 business days after the service of a Compulsory Purchase Notice (the «Completion Date»), the Remaining Shareholders shall deliver stock transfer forms for the Remaining Shares, together with the relevant share certificates, to the Company. On the Completion Date the Company shall pay the Remaining Shareholders, on behalf of each of the Transferees, the Prescribed Price for the Remaining Shares to the extent the Transferees have put the Company in the requisite funds. The Company's receipt for the price shall be a good discharge to the Transferees. The Company shall hold the price in trust for the Remaining Shareholders without any obligation to pay interest.

6.12.5 If the Transferees have not, by the Completion Date, put the Company in funds to pay for all the Remaining Shares, the Remaining Shareholders shall be entitled to the return of the stock transfer forms and share certificates for the Remaining Shares and the Remaining Shareholders shall have no further rights or obligations under Article 6.11 in respect of those Remaining Shares.

6.12.6 If a Remaining Shareholder fails to deliver stock transfer forms and share certificates for the Remaining Shares of such Remaining Shareholder to the Company by the Completion Date, the Company may authorise some person to execute a transfer or transfers of such Remaining Shares on the Remaining Shareholder's behalf to each Transferee to the extent that the Transferee has, by the Completion Date, put the Company in funds to pay the Prescribed Price for the Remaining Shares offered to it. The defaulting Remaining Shareholder shall surrender its share certificates for the Remaining Shares to the Company. On surrender, it shall be entitled to the Prescribed Price for the Remaining Shares.

6.12.7 While this Article 6.12 applies to a Remaining Shareholder's Shares, those Shares may not be transferred otherwise than under this Article 6.12.

Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors.

7.1 The directors shall be not more than five (5) in number and shall be appointed for a term not exceeding six (6) years by the General Meeting. The directors may be dismissed at any time at the sole discretion of the General Meeting. The holder or holders of a majority of the A Shares (and in the case of an equality of holdings the holder first named in the register of Shareholders of the Company) shall be entitled to propose a list of six candidates out of which the General Meeting shall appoint three directors who shall be known as the «A Directors» (the «A Directors»). The holder or holders of a majority of the B Shares shall be entitled to propose a list of two candidates out of which the General Meeting shall appoint one director who shall be known as the «B Director» (the «B Director»).

7.2 The majority of the members of the Board of Directors shall always be resident in Luxembourg. Any appointment of director which would lead to a breach of this Article 7.2 shall be void.

7.3 Retiring members of the Board of Directors are eligible for reelection.

7.4 In the event of a vacancy of an A Director because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Directors shall appoint by majority vote a new A Director out of a list of two candidates proposed by the holders of A Shares. In the event of a vacancy of a B Director because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Directors shall appoint by a majority vote a new B Director out of a list of two candidates proposed by the holders of B Shares.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors.

8.1 The Board of Directors shall elect a chairman from among the A Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

8.2 The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

8.4 The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight (8) days' prior written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

8.5 The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg.

8.6 The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail addressed to all members of the Board of Directors of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Any meeting held outside Luxembourg shall be void.

8.7 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail another director as his proxy, provided that a director who is not resident in the UK for UK tax purposes may not appoint a person who is resident in the UK for UK tax purposes as his proxy. Further, a director who is not resident in Germany for German tax purposes may not appoint a person who is resident in Germany for German tax purposes as his proxy.

8.8 A director, other than a director who is resident in the UK for UK tax purposes, or a director who is resident in Germany for German tax purposes may be appointed as a proxy to represent one or more of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

8.9 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.

8.10 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.11 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.11 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.

8.12 If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

8.13 All decisions at a meeting of the Board of Directors shall be taken by the majority of those directors present or represented and voting.

8.14 Notwithstanding the provisions of Article 8.11, no contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is a director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall (except with the prior written consent of all the Shareholders), merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes and signed by the chairman or by any two other directors or by the members of the meeting's board («bureau»). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

No actions in this Article 9 may be completed in the UK nor may minutes of meetings of the Board of Directors be prepared in the UK.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.

The Company shall be validly bound towards third parties by the joint signatures of any two directors in all matters. The Company shall also be validly bound towards third parties by the single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 12. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Audit. The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors (commissaire aux comptes), or to one or several auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office; such office not to exceed six (6) years.

The statutory auditor(s) or the auditor(s) may be re-elected and removed at any time.

General Meetings of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.

14.1 The General Meeting properly constituted represents the entire body of Shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.

14.2 None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present or represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution.

14.3 The Reserved Shareholder Matters are as follows:

- (a) altering the Articles;
- (b) changing the authorised or issued share capital of the Company or the rights attaching thereto;
- (c) setting up offices, administrative centres and agencies outside of the Grand Duchy of Luxembourg;
- (d) the approval of any business plan produced from time to time by the Board of Directors («Business Plan»), together with any material amendment to such Business Plan;
- (e) except as otherwise required by law, the decision to place the Company in liquidation or other external administration;
- (f) all matters which Luxembourg law requires to be approved either unanimously by Shareholders or by a two-thirds majority of votes cast by Shareholders at a general meeting;
- (g) any material borrowing or raising of any money and any associated hedging agreements or derivatives, unless such borrowing or money raising or hedging agreement are contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (d) above);
- (h) any acquisition or disposal of any material property of the Company unless such acquisition or disposal is contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (d) above); and
- (i) the creation of any pledge, mortgage, encumbrance or any security interest over all or substantially all of the assets of the Company unless such pledge, mortgage, encumbrance or any security interest is contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (d) above).

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.

15.1 The annual general meeting of the Shareholders of the Company (the «Annual General Meeting») shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the 1st Wednesday in May of each year at 1.00 p.m.

15.2 If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

15.3 The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

15.4 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Proceedings - Vote.

16.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require by any two directors acting jointly.

16.2 It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.

16.3 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days' prior notice. All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

16.4 If all Shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

16.5 Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be Shareholder.

16.6 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

16.7 Each Share entitles its Shareholder to one (1) vote.

16.8 Except as otherwise required by the Companies Act or pursuant to the terms of Article 14, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the Shareholders present or represented and voting, without any quorum requirements.

16.9 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

16.10 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any Shareholder who wishes to do so.

16.11 However, if decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 17. Financial Year. The Company's financial year shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 18. Annual Accounts.

18.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 19. Distribution of Profits.

19.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

19.2 Every year five (5) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

19.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

19.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

19.5 Subject to any other agreement with the A Shareholder providing otherwise, in the event that (i) the B Shareholder is not or ceases to be a member of HBoS GROUP or (ii) transfers the B Shares to a B Transferee, any dividend declared but unpaid or any other distribution (including, without limitation, any repayment, or payment of interest of a shareholder loan) shall not be paid to the B Shareholder until the shareholder of the A Shareholder receives the proceeds relating to such declared dividend or other distribution.

19.6 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by unanimous decision of all the Shareholders at a General Meeting.

Art. 21. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

General Provision

Art. 22. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

Subscription - Payment

Thereupon, the appearing party, here represented as stated here above, declares to subscribe to the shares as follows:

Shareholder	Subscribed capital (in EUR)	Paid-in capital (in EUR)	Number of shares
- RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l., prenamed,	24,780.-	24,780.-	2478 A
- RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l., prenamed,	8,220.-	8,220.-	822 B
Total:	33,000.-	33,000.-	3,300

The three thousand three hundred (3,300) shares of the Corporation have been entirely subscribed by the subscriber and entirely paid in cash, so that the amount of thirty-three thousand euros (EUR 33,000.-) is at the free disposal of the Corporation, as was certified to the notary executing this deed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2007.

The first annual general meeting of shareholders will be held in 2008.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately two thousand six hundred and fifty Euros.

Decisions of the sole shareholder

The above named person, duly represented as here above stated, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Corporation is set at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
2. The number of directors is fixed at 4 (four) and the number of auditors at 1 (one).
3. The following persons are appointed as directors A:
 - Mr Pii Ketvel, Companies Director, born in Helsinki (Finland) on June 4, 1968, residing in L-2535 Luxembourg, 20c, boulevard Emmanuel Servais;
 - Mr François Brouxel, Lawyer, born in Metz (France) on September 16, 1966, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
 - Ms Samia Rabia, Lawyer, born in Longwy (France) on February 10, 1974, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
4. Has been appointed as ordinary director:
 - Mr Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, born in Beirut (Lebanon) on June 29, 1966, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
5. Has been appointed as statutory auditor:
 - The limited liability company OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l., with registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 97.326
6. The term of office of the directors shall end at the end of the annual general meeting of shareholders to be held in two thousand and eight (2008).
7. The term office of the statutory auditor shall end at the end of the annual general meeting of shareholders to be held in two thousand and eight (2008).
8. The board of directors is authorised to delegate the daily management of the Corporation and the representation of the Corporation in connection therewith to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known by the notary by surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à.r.l., société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg B 110.464,

dûment représentée par M^e Audrey Jarreton, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 juillet 2007,

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société anonyme régie par les lois applicables et les présents statuts:

Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Nom. Il est créé, par le souscripteur et toute personnes qui deviendra par la suite propriétaire des actions, une société anonyme, prenant la dénomination de REPCO 44 S.A. (la «Société»).

Art. 2. Siège social.

2.1 La Société a son siège social à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale»), délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

2.2 Dans l'hypothèse où des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social qui sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des pays étrangers, arrivent ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Un tel transfert n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société qui reste une société luxembourgeoise. La décision de transfert provisoire du siège social à l'étranger sera prise et notifiée aux tiers par un dirigeant de la Société, le mieux placé pour le faire dans de telles circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est d'investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers, d'établir, gérer, développer et disposer des biens tels qu'ils seront au fil du temps.

4.2 La Société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société gère son portefeuille, en ce compris les biens situés dans une autre juridiction, à partir de Luxembourg.

4.3 De plus, la Société peut établir, gérer, développer et disposer d'un portefeuille de valeurs mobilières et brevets quelle que soit l'origine, acquérir, par le biais d'investissement, souscription ou option, des valeurs mobilières et brevets, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autre, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient des participations et/ou est affiliée, assistance, des prêts, avances ou garanties.

4.4 La Société peut garantir le paiement de toute espèce, le paiement de toute dette et le respect ou l'exécution de toute obligation de la Société ou de ses filiales en grevant tout ou partie des actifs ou biens de la Société y inclus, sans être limité, les biens immobiliers qu'elle détient directement ou indirectement, et ses participations dans ses filiales.

4.5 De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération y compris, sans être limité à, toute opération de nature commerciale, financière, personnelle et immobilière qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.6 La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou autres instruments représentatifs de dette.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), représenté par trois mille trois cents (3.300) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisées en huit cent vingt-deux (822) actions de catégorie B (les «Actions B») et deux mille quatre cent soixante-dix-huit (2.478) actions de catégorie A (les «Actions A»), et les Actions A et les Actions B seront désignées ensemble, comme les «Actions».

Chaque détenteur d'Actions A sera désigné comme étant un Actionnaire A (chacun étant un «Actionnaire A») et chaque détenteur d'Actions B sera désigné comme étant un Actionnaire B (chacun étant un «Actionnaire B»), et les Actionnaire A et les Actionnaires B sont désignés ensemble comme étant les «Actionnaire(s)».

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale délibérant conformément à la procédure prévue pour la modification des Statuts.

5.3. Le capital autorisé et l'émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de cinq millions d'euros (€ 5.000.000,-).

En outre, le Conseil d'Administration, par voie de décision prise à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés et votants, sans préjudice quant aux dispositions de l'article 8.13 des Statuts, est pleinement autorisé et mandaté:

- à rendre effective cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances des Actionnaires ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par voie d'incorporation de bénéfices ou de réserves en capital;

- à rendre effective cette émission d'emprunt obligataire en une seule fois ou par tranches successives par souscription en espèces;

- à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les termes et conditions de la souscription et du paiement des Actions additionnelles et/ou emprunt obligataire.

Chaque fois que le Conseil d'Administration réalise une augmentation de capital, comme autorisée dans le cadre mentionné ci-avant, l'article 5 des Statuts de la Société devra être modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue et le Conseil d'Administration devra prendre ou autoriser toute personne pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et à la publication de cet amendement.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des Actionnaires, délibérant de la manière prescrite par les Statuts »

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions de la Société seront nominatives.

6.2 Un registre des actionnaires sera tenu au siège social, où il sera à la libre disposition de chaque Actionnaire pour consultation. La propriété des Actions est établie par inscription dans ce registre.

Des certificats des ces inscriptions seront pris d'un registre à coupon et seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

6.3 La Société ne reconnaîtra qu'un seul Actionnaire par action. Dans l'hypothèse où une Action serait détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de l'ensemble des droits attachés à cette Action jusqu'au moment où une seule personne a été désignée comme l'unique propriétaire en relation avec la Société. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 Le Conseil d'Administration peut discrétionnairement et à tout moment appeler à libérer les montants impayés, s'il y en a, sur des Actions émises et en circulation (peu importe leur catégorie), pour autant toutefois que ces appels visent toutes les Actions dans les mêmes proportions et au même moment. Toute somme dont le paiement se fait tardivement génère automatiquement des intérêts au profit de la Société à un taux de dix (10) pour cent par an, calculés à partir de la date à laquelle le paiement était dû.

6.5 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

6.6 Transfert des Actions

6.6.1 Aucune Action ne pourra être transférée par un Actionnaire d'une autre manière que celle prévue par ces Statuts à condition que les dispositions de cet Article 6.6 et des Articles 6.7, 6.10, 6.11 et 6.12 ne soient pas appliqués en relation avec le transfert d'une Action suite à l'exécution d'une quelconque garantie en faveur de toute banque, prêteur ou nommée de ceux-ci qui garantit ou a trait à des prêts ou autres dettes de la Société ou d'une de ses filiales envers une telle banque, ou prêteur ou nommée de ceux-ci.

6.6.2 Sous réserve des dispositions de l'Article 6.6.1, chaque Actionnaire peut transférer une ou toutes ses Actions à l'un des ses associés (un «Associé», le terme Associé signifiant, en rapport avec une société, une filiale entièrement directement ou indirectement détenue par cette société ou une société mère directe ou indirecte qui possède, directement ou indirectement, toutes les actions dans cette société ou qui est une filiale directement ou indirectement entièrement détenue par la société mère directe ou indirecte, celle-ci possédant, directement ou indirectement, toutes les actions de la société) à condition que, avant que le cessionnaire ne cesse d'être un Associé du cédant, le cédant transfère ses Actions au cessionnaire ou à un autre Associé du cédant, à défaut de quoi les droits aux revenus, au capital et aux droits de vote rattachés aux Actions sont suspendus jusqu'à ce que ces Actions soient transférées au cédant originel ou à un Associé de celui-ci.

6.6.3 Sous réserve de l'Article 6.2.2, mais sans limitation aux dispositions de l'Article 6.1.1, aucune Action ne peut être transférée par un Actionnaire:

(a) jusqu'au troisième anniversaire de la date de la constitution de la Société, sans le consentement écrit préalable de l'Actionnaire ou de la majorité des Actionnaires A et de l'Actionnaire ou de la majorité des Actionnaires B, ou

(b) sans apporter de limitation au paragraphe (a) ci-dessus:

(i) à moins que et jusqu'à ce que les droits de préemption conférés ci-après soient respectés, et

(ii) à moins que les exigences de l'Article 6.10.2 ne soient remplies (dans les cas où l'Article 6.10 s'applique) ou que les exigences de l'Article 6.11.2 ne soient remplies (dans les cas où l'Article 6.11 s'applique).

6.6.4. A condition et aussi longtemps que l'Actionnaire A a accordé des sûretés sur les Actions A, si l'Actionnaire B transfère les Actions B à un cessionnaire qui n'est pas membre du Groupe HBoS (le «Cessionnaire B»), l'Actionnaire B s'engagera à ce que le Cessionnaire B accord, à la date du transfert, les mêmes sûretés sur les Actions B (et à la même partie), que les sûretés accordées par l'Actionnaire A sur les Actions A. Tout transfert fait en violation de cette clause sera nul et ne pourra être enregistré dans le registre d'actionnaires de la Société.

6.6.5. A condition et aussi longtemps que l'Actionnaire A a accordé des sûretés sur les Actions A, si l'Actionnaire B n'est pas ou cesse d'être membre du Groupe HBoS, l'Actionnaire B accordera les mêmes sûretés sur les Actions B (et à la même partie) que les sûretés accordées par l'Actionnaire A sur les Actions A. Tout Actionnaire B qui agit en violation de cette clause, ne sera pas autorisé à recevoir de dividendes et tout dividende déclaré et payable à cet Actionnaire B sera bloqué jusqu'à ce que l'Actionnaire B respecte cette clause.

6.6.6 Dans les articles 6.6.4 et 6.6.5 ci-dessus et dans l'article 19.5 ci-dessous, le Groupe HBoS, signifie HBoS PLC et chacune des ses succursales constituées au fil du temps.

6.7 Transferts autorisés

6.7.1 Sous réserve de l'Article 6.6.3(a) et de l'Article 6.6.4, et hormis l'hypothèse d'un transfert auquel l'Article 6.6.2 s'applique (et auquel les droits de préemption désignés ci-après ne trouvent pas application), toute personne (un «Candidat Cédant») proposant de transférer des Actions (les «Actions à Céder») devra donner notification d'une telle proposition par écrit (une «Notification de Transfert») à la Société, indiquant le nombre d'Actions à Céder que le Candidat Cédant souhaite transférer, la personne à laquelle le Candidat Cédant propose de transférer les Actions à Céder (un «Candidat Cessionnaire») ainsi que le prix proposé pour les Actions à Céder. La Notification de Transfert devra être accompagnée par le (les) certificat(s) d'actions des Actions à Céder du Candidat Cédant visées à la Notice de Transfert et des transferts en blanc dûment exécutés en relation avec ceux-ci. La Société devra immédiatement notifier la réception et le contenu de la Notification de Transfert aux autres Actionnaires et, immédiatement après que le Prix Prescrit pour les Actions à Céder ait été fixé conformément à l'Article 6.7.9, offrir par notification écrite (la «Notification de l'Offre») les Actions à Céder aux autres Actionnaires (autres que les Actionnaires qui sont associés du Candidat Cédant) au Prix Prescrit conformément aux Articles 6.7.2 à 6.7.4. La Notification de Transfert devra faire de la Société le mandataire du Candidat Cédant pour la vente de toutes (et non seulement de certaines) les Actions à Céder indiquées dans la Notification de Transfert à tout Actionnaire ou tous Actionnaires qui sont prêts à acquérir et qui, selon l'Article 6.7.2., ont la faculté d'acquérir les Actions à Céder (chacun un «Actionnaire Acquéreur») au Prix Prescrit. Une Notification de Transfert ne pourra être révoquée qu'avec l'accord du Conseil d'Administration.

6.7.2 Les Actions à Céder sont offertes aux Actionnaires de la Société (autre que le Candidat Cédant ou tout Associé de celui-ci) proportionnellement à la détention de chaque Actionnaire de la manière décrite à l'article 6.7.3 ci-dessous. La Notification de l'Offre invite chaque Actionnaire autorisé à acheter les Actions à Céder à déclarer dans sa réponse le nombre d'Actions supplémentaires (le cas échéant) qu'il souhaite acquérir en plus de sa quote-part. Si des Actionnaires en droit d'acheter les Actions à Céder n'acceptent pas l'offre intégralement dans le respect de leurs quotes-parts respectives, la Société devra utiliser les Actions à Céder non acceptées pour satisfaire aux demandes supplémentaires d'Actions à Céder par tous les Actionnaires qui ont accepté l'offre intégralement en respectant leur quote-part respective et qui ont indiqué qu'ils seraient prêts à accepter des Actions à Céder dépassant leur quote-part, pour autant que possible en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent déjà, pour autant qu'aucun Actionnaire ne soit obligé d'acheter plus d'Actions à Céder qu'il n'avait demandé. Si aucune Action à Céder ne peut être offerte sans être fractionnée aux Actionnaires proportionnellement aux Actions qu'ils détiennent déjà, les mêmes Actions devront être offertes aux Actionnaires, ou à une partie d'entre eux, dans des proportions ou de manière déterminées par les lots tirés pour celles-ci, et de tels lots devront être tirés de la manière jugée la plus appropriée par le Conseil d'Administration

6.7.3 La Notification de l'Offre devra être accompagnée d'une copie de tous les certificats des réviseurs d'entreprises requis par l'Article 6.7.9 et mentionner les noms du Candidat Cédant et du Candidat Cessionnaire, le Prix Prescrit par Action à Céder et devra spécifier que les acceptations de l'offre contenue dans la Notification de l'Offre doivent être reçues par écrit par la Société dans les 21 jours ouvrables de la date de la Notification de l'Offre, à défaut de quoi les prétendues acceptations d'une telle offre ne seront pas valides. La Notification de l'Offre devra également mentionner que l'offre des Actions à Céder est conditionnelle aux acceptations reçues des Actionnaires Acquéreurs conformément à cet Article 6.7 pour toutes les Actions à Céder.

6.7.4 Si l'Article 6.10 (Offre d'Achat - Spécifique) ou l'Article 6.11 (Offre d'Achat - Général) s'appliquent également au transfert d'Actions à Céder projeté auquel cet Article 6.7 s'applique, la Notification de l'Offre devra, en plus, décrire les termes de l'offre faite à un Actionnaires B conformément à l'article 6.10 ou, selon le cas, l'Offre Obligatoire faite conformément à l'article 6.11, et devra requérir que chaque Actionnaire B (s'il s'agit d'une Offre aux Actionnaires B) ou chaque Actionnaire (s'il s'agit d'une Offre Obligatoire) déclare par écrit, dans les 21 jours ouvrables de la date de la Notification de l'Offre, si cet Actionnaire B ou cet Actionnaire ne souhaite pas acheter des Actions à Céder, si cet Actionnaire B souhaite exercer son droit d'acceptation de l'Offre aux Actionnaires B faite conformément à l'Article 6.10 ou, comme cela peut être le cas, cet Actionnaire souhaite exercer son droit d'acceptation de l'Offre Obligatoire faite

conformément à l'Article 6.11. Si aucune notification écrite n'est reçue d'un Actionnaire B (s'il s'agit d'une Offre aux Actionnaires B) ou d'un Actionnaire (s'il s'agit d'une Offre Obligatoire) endéans cette période de 21 jours ouvrables, cet Actionnaire B ou cet Actionnaire est réputé ne pas avoir accepté l'Offre aux Actionnaires B, ou, selon le cas, l'Offre Obligatoire.

6.7.5 Si des Actionnaires Acquéreurs ont été trouvés pour toutes (et non pour une partie seulement) les Actions à Céder endéans la période spécifiée à l'Article 6.7.3 ci-dessus, la Société donne notification écrite au plus tard que 7 jours ouvrables après l'expiration d'une telle période, (une «Notification de Vente») au Candidat Cédant spécifiant les Actionnaires Acquéreurs, et le Candidat Cédant est lié dès le paiement du prix dû pour toutes les Actions à Céder de transférer les Actions à Céder aux Actionnaires Acquéreurs. Les Actionnaires Acquéreurs devront, endéans 14 jours ouvrables à compter de l'émission de la Notice de Vente, exécuter l'acquisition du Candidat Cédant des Actions à Céder au Prix Prescrit.

6.7.6 Dans le cas où le Candidat Cédant, après avoir été lié conformément à ce qui a été mentionné plus haut fait défaut dans le transfert de certaines Actions à Céder, la Société peut recevoir le prix d'achat en son nom, et le Candidat Cédant en défaut doit donner mandat à la Société de transférer de telles Actions à Céder aux Actionnaires Acquéreurs. La réception par la Société du prix d'achat est libératoire pour les Actionnaires Acquéreurs. La Société détient en dépôt le prix d'achat sans aucune obligation de payer des intérêts. Si le transfert des Actions à Céder requis tel que spécifié précédemment n'a pas été pas exécuté pour une raison autre que le manquement de la Société de se conformer aux présents Statuts ou un défaut du Candidat Cédant endéans des 14 jours ouvrables de l'émission de la Notification de Vente, les certificats et le transfert dûment complétés des Actions à Céder devront être retournés au Candidat Cédant et le Candidat Cédant pourra vendre de telles Actions à Céder au Candidat Cessionnaire conformément à l'article 6.7.7 ci-dessus.

6.7.7 Sous réserve du respect par le Candidat Cessionnaire des dispositions de l'Article 6.10 des Statuts ou, le cas échéant, de l'article 6.11 lorsque l'Article 6.10 ou l'Article 6.11 s'applique au transfert proposé des Actions à Céder, si la Société ne donne pas une Notification de Vente au Candidat Cédant endéans la période prévue à l'article 6.7.5 ci-dessus (dans l'hypothèse où des Actionnaires Acquéreurs n'ont pas été trouvés pour toutes les Actions à céder et où, par conséquent, il n'est pas requis de donner une Notification de Vente prévue à l'article 6.7.5), le Candidat Cédant devra, pendant la période de 30 jours ouvrables suivant l'expiration du délai tel que spécifié, avoir la faculté de transférer tout ou partie des Actions à Céder au Candidat Cessionnaire au Prix Prescrit ou autrement au Candidat Cessionnaire à des termes qui ne peuvent être plus favorables que ceux prévus par la Notification de Vente. Si des Actionnaires Acquéreurs sont trouvés pour toutes les Actions à Céder et que par conséquent la Société est obligée de donner une Notification de Vente en vertu de l'article 6.7.5 et qu'elle manque à cette obligation, alors (sans limitation d'un autre droit ou moyen de recours à la disposition d'une partie) le Candidat Cédant n'a pas la faculté de transférer tout ou partie des Actions à Céder au Candidat Cessionnaire.

6.7.8 Toutes les Actions transférées conformément à cet Article 6.7 sont transférées avec une garantie de pleine propriété et libres de toute charge avec tous les droits, bénéfices et avantages y afférents à la date de la Notification de Transfert à l'exception du droit aux dividendes déclarés mais non payés avant la date de la Notification de Transfert pour les Actions.

6.7.9 Le «Prix Prescrit» des Actions à Céder (et le prix auquel une Offre Obligatoire, l'Offre à un Actionnaire B (telle que définie ci-dessous) ou l'acquisition obligatoire des Actions Minoritaires (telle que définie ci-dessous) est faite dans le cas des ces Statuts), est soit:

(a) le prix par Action à Céder énoncé dans la Notification de Vente en question conformément à l'Article 6.7.1, pour autant que celui-ci représente une offre de bonne foi d'un tiers indépendant du Candidat Cédant capable de réaliser l'acquisition (et en cas de litige ou question concernant un tel tiers, son offre ou sa capacité d'y procéder tout Actionnaire voulant acquérir peut exiger un certificat des réviseurs d'entreprises sur une telle question); ou

(b) s'il n'y a pas d'offre susceptible d'être certifiée comme il a été mentionné plus haut, le prix par Action à Céder peut résulter d'un accord entre le Candidat Cédant et au moins un Administrateur A et l'Administrateur B, à défaut d'un tel accord dans les 14 jours ouvrables de la date de la Notification de Transfert, celui que les réviseurs d'entreprises certifient par écrit être, selon leur avis et ayant tenu compte de l'ensemble des circonstances pertinentes, la valeur équitable de la vente entre un vendeur consentant et un acquéreur consentant. En certifiant ceci, les-dits réviseurs d'entreprises doivent être considérés comme agissant en tant qu'experts et non comme arbitres et leur décision est finale et obligatoire pour les parties en question. Pour réaliser une telle certification et évaluation, le Candidat Cédant et le Conseil d'Administration doivent autoriser les réviseurs d'entreprises à accéder à de telles informations qu'ils considèrent raisonnablement nécessaires pour donner leur certificat. Les frais et honoraires des réviseurs d'entreprises sont supportés pour une moitié par le Candidat Cédant et pour l'autre moitié par les Actionnaires Acquéreurs (proportionnellement nombre d'Actions à Céder).

6.8 A l'exception des transferts faits en vertu de l'Article 6.6 (en ce compris, sans limitation aucune, tout transfert pour exécuter toute sûreté de toute banque, prêteur ou autre nommée de ceux-ci tel qu'énoncé à l'Article 6.6.1) ou des Articles 6.7, 6.10, 6.11 ou 6.12 qui doivent être inscrits par les Administrateurs en payant les droits d'enregistrement appropriés ou autres impôts, les Administrateurs peuvent, à leur discrétion absolue et sans en donner la raison, refuser d'inscrire, ou suspendre l'inscription pour tout transfert de toute Action, qu'elle soit ou non payée entièrement.

6.9 Sous réserve des dispositions de l'Article 6.7 ci-dessus, l'instrument de transfert d'une Action est signé par ou au nom du cédant et le cédant est réputé rester le détenteur de l'Action jusqu'au moment où le nom du cessionnaire est inscrit dans le registre des actionnaires de la Société; à condition que dans le cas où une Action est payée partiellement, l'instrument de transfert soit aussi signé par le cessionnaire.

6.10 Offre d'Achat - Spécifique

6.10.1 Cet Article 6.10 s'applique lorsqu'un Actionnaire B ou un de ses Associés détiennent des Actions et qu'un transfert d'Actions par un Actionnaire A ou un de ses Associés (autre qu'un transfert à un Associé réalisé en vertu de l'Article 6.6.2 ou qu'un transfert auquel l'Article 6.11 (Offre d'Achat - Général) s'applique) aurait pour résultat, s'il est inscrit, que les Actionnaires A et ses Associés détiennent ensemble 50% ou moins des Actions émises.

6.10.2 Aucun transfert d'Actions auquel cet Article 6.10 s'applique ne peut être fait ou inscrit sans que le Candidat Cessionnaire n'ait fait une offre (l'«Offre aux Actionnaires B») aux Actionnaires B pour acquérir toutes les Actions détenues par l'Actionnaire B en question selon les termes de l'Article 6.10.3.

6.10.3 L'Offre aux Actionnaires B est faite au Prix Prescrit et est ouverte à acceptation pendant une période minimum de 21 jours ouvrables, ou si plus tard, jusqu'au terme de la période de 21 jours ouvrables prévue par l'Article 6.7.4 ci-dessus endéans laquelle les Actionnaires B doivent répondre à la Notification de l'Offre en question. L'Offre aux Actionnaires B sera seulement conditionnée au fait que la Société ne donne pas ou ne doit pas donner une Notification de Vente aux Actionnaires A ou ses Associés concernés (comme Candidat Cédant) endéans la période prévue à l'Article 6.7.5. Les Actionnaires B devront, dans les 14 jours ouvrables de l'acceptation de l'Offre aux Actionnaires B, compléter la vente de leurs Actions au Candidat Cessionnaire au Prix Prescrit, sans quoi (à moins que le Candidat Cessionnaire ne commette un manquement) le Candidat Cessionnaire n'est pas obligé d'exécuter l'Offre aux Actionnaires B pour les Actions d'un Actionnaire B.

6.10.4 Immédiatement après que le Candidat Cessionnaire ait fait l'Offre aux Actionnaires B, le Candidat Cessionnaire devra la notifier à la Société pour permettre à la Société de décrire les termes de l'Offre aux Actionnaires B dans la Notification de l'Offre conformément aux dispositions de l'Article 6.7.4.

6.11 Offre d'Achat - Général

6.11.1 Cet Article 6.11 s'applique lorsqu'un transfert d'Actions (autre que le transfert à un Associé fait en vertu de l'Article 6.2) aurait pour résultat, s'il est inscrit, qu'une personne ou toute autre personne (chacun étant un «Actionnaire du Groupe Acquéreur») détiennent ensemble plus de 50% des Actions émises.

6.11.2 Aucun transfert d'Actions auquel cet Article 6.11 s'applique ne peut être réalisé ou inscrit sans que le Candidat Cessionnaire n'ait fait une offre (l'«Offre Obligatoire») à chaque détenteur d'Actions (qui peut ou pas inclure le Candidat Cédant) (les «Actionnaires de l'Offre Obligatoire») d'acquérir toutes les Actions qu'ils détiennent selon les termes de l'Article 6.11.3.

6.11.3 L'Offre Obligatoire est faite au Prix Prescrit et est ouverte à acceptation pendant une période minimum de 21 jours ouvrables, ou si plus tard, jusqu'au terme de la période de 21 jours ouvrables prévue à l'Article 6.7.4 ci-dessus endéans laquelle les Actionnaires doivent répondre à la Notification de l'Offre en question. L'Offre Obligatoire sera conditionnelle seulement si la Société ne donne pas ou ne doit pas donner une Notification de Vente au Candidat Cédant endéans la période spécifiée à l'Article 6.7.5. Les Actionnaires de l'Offre Obligatoire doivent, dans les 14 jours ouvrables de l'acceptation de l'Offre Obligatoire, réaliser la vente de leurs Actions au Candidat Cessionnaire au Prix Prescrit, sans quoi (à moins que le Candidat Cessionnaire ne commette un manquement) le Candidat Cessionnaire n'est pas obligé de réaliser l'Offre Obligatoire pour les Actions d'un Actionnaire de l'Offre Obligatoire qui n'a pas complété une telle vente.

6.11.4 Immédiatement après que le Candidat Cessionnaire ait fait l'Offre Obligatoire, le Candidat Cessionnaire devra la notifier à la Société pour permettre à la Société de décrire les termes de l'Offre Obligatoire pour la Notice de l'Offre conformément à l'Article 6.7.4.

6.12 Droit de vente forcée («Drag Along»)

6.12.1 Cet Article 6.12 s'applique lorsqu'un transfert d'Actions auquel l'Article 6.11 (Offre d'Achat - Général) s'applique ou s'est appliqué (ce qui exclut, afin d'éviter tout doute, un transfert à un Associé en vertu de l'Article 6.6.2 ou un transfert auquel l'Article 6.10 (Offre d'Achat - Spécifique) s'applique) a pour résultat qu'une personne détient avec une ou plusieurs autres personnes (chacune étant un «Actionnaire du Groupe d'Acquisition») plus de 50% des Actions émises.

6.12.2 Si un transfert auquel cet Article s'applique a pour résultat qu'un Actionnaire du Groupe d'Acquisition détient plus de 50% des Actions émises, l'Actionnaire du Groupe d'Acquisition, en envoyant une notification (une «Notification d'Acquisition Forcée») à chaque Actionnaire de l'Offre Obligatoire qui n'a pas accepté ou exécuté l'Offre Obligatoire (un «Actionnaire Minoritaire»), peut dans les 14 jours ouvrables du transfert, forcer tous les Actionnaires Minoritaires à vendre toutes leurs Actions (les «Actions Minoritaires») au Prix Prescrit à une ou plusieurs personnes identifiée(s) par l'Actionnaire du Groupe d'Acquisition («Cessionnaires»).

6.12.3 Les Actions Minoritaires faisant l'objet de la Notification d'Acquisition Forcée sont vendues et cédées conformément aux dispositions des Articles 6.12.4 à 6.12.6.

6.12.4 Pas plus tard que 14 jours ouvrables après l'utilisation de la Notification d'Acquisition Forcée (la «Date de Réalisation»), les Actionnaires Minoritaires délivrent à la Société les documents de cession d'actions pour les Actions Minoritaires avec les certificats d'actions correspondants. A la Date de Réalisation, la Société paie le Prix Prescrit pour

les Actions Minoritaires aux Actionnaires Minoritaires, au nom de chaque Cessionnaire, dans la mesure où les Cessionnaires ont remis les fonds requis à la Société. La réception de la Société du prix décharge les Cessionnaires. La Société garde le prix en dépôt pour les Actionnaires Minoritaires sans aucune obligation de payer des intérêts.

6.12.5 Si les Cessionnaires n'ont pas, à la Date de Réalisation, remis à la Société les fonds pour payer toutes les Actions Minoritaires, les Actionnaires Minoritaires ont droit à la restitution des documents de cession d'actions et des certificats d'action pour les Actions Minoritaires et les Actionnaires Minoritaires n'ont plus aucun droit ou obligation en vertu de l'Article 6.11 en ce qui concerne les Actions Minoritaires.

6.12.6 Si un Actionnaire Minoritaire ne délivre pas, à la Date de Réalisation, les documents de cession d'actions ou les certificats d'action pour les Actions Minoritaires des Actionnaires Minoritaires à la Société, la Société peut autoriser certaines personnes à réaliser un ou plusieurs transfert(s) de ces Actions Minoritaires, au nom de l'Actionnaire Minoritaire, à chaque Cessionnaire, dans la mesure où le Cessionnaire a, à la Date de Réalisation, donné à la Société les fonds pour payer le Prix Prescrit pour les Actions Minoritaires offertes. L'Actionnaire Minoritaire défaillant rend ses certificats d'actions pour les Actions Minoritaires à la Société. A la restitution, l'Actionnaire Minoritaire a droit au Prix Prescrit pour les Actions Minoritaires.

6.12.7 Tant que cet Article 6.12 s'applique aux Actions d'un Actionnaire Minoritaire, ces Actions ne peuvent être transférées autrement qu'en vertu de cet Article 6.12.

Gestion - Surveillance

Art. 7. Désignation et révocation des administrateurs.

7.1 Il y aura au maximum cinq (5) administrateurs et qui seront désignés par l'Assemblée Générale pour une durée qui n'excède pas six (6) ans. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, à la seule discrétion de l'Assemblée Générale. Le détenteur ou les détenteurs de la majorité des Actions A (et en cas d'égalité de détention, le détenteur dont le nom est inscrit en premier dans le registre des Actionnaires de la Société) est ou sont autorisé(s) à proposer une liste de six candidats parmi laquelle l'Assemblée Générale désignera trois administrateurs qui seront connus comme «Administrateurs A» (les «Administrateurs A»). Le détenteur ou les détenteurs de la majorité des Actions B est ou sont autorisé(s) à proposer une liste de deux candidats parmi laquelle l'Assemblée Générale désignera un administrateur qui sera connu comme «Administrateur B» (l'«Administrateur B»).

7.2 La majorité des membres du Conseil d'Administration devra toujours résider au Luxembourg. Chaque désignation d'administrateur qui contreviendrait à l'Article 7.2 sera nulle.

7.3 Les membres du Conseil d'Administration dont le mandat prend fin sont rééligibles.

7.4 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur A pour cause de décès, retraite ou autrement, les autres membres du Conseil d'Administration désignent à la majorité des votes un nouvel Administrateur A sur une liste de deux candidats proposés par les détenteurs des Actions A. En cas de vacance d'un poste d'administrateur B pour cause de décès, retraite ou autre, les autres membres du Conseil d'Administration désignent à la majorité des votes un nouvel Administrateur B sur une liste de deux candidats proposés par les détenteurs des Actions B.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.

8.1 Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs A. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

8.2 Le président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration désignera une autre personne comme président pro tempore, par vote de la majorité des membres présents ou représentés à la réunion.

8.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

8.4 Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Hormis les cas d'urgence qui devront être spécifiés dans la convocation ou les cas où il y a accord préalable de tous ceux qui sont autorisés à être présents, une convocation écrite de la réunion du conseil devra être donnée au moins huit (8) jours à l'avance.

La réunion se tiendra valablement sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

8.5 Les réunions se tiennent au lieu, date et heure spécifiés dans la convocation, pour autant que toutes les réunions se tiennent à Luxembourg.

8.6 L'avis de convocation peut être omis si l'Administrateur en question exprime son consentement par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail adressé à tous les membres du Conseil d'Administration. Aucun avis séparé n'est requis pour les réunions qui se tiennent aux moments et lieux spécifiés dans un plan préalablement arrêté par une résolution du Conseil d'Administration. Toute réunion tenue en dehors de Luxembourg est nulle.

8.7 Chaque administrateur peut intervenir à chaque réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail un autre administrateur comme mandataire, mais un administrateur non-résident fiscalement au Royaume-Uni ne peut pas désigner comme mandataire une personne résidente fiscalement au

Royaume-Uni De plus, un administrateur non-résident fiscalement en Allemagne ne peut désigner comme mandataire une personne résidente fiscalement en Allemagne.

8.8 Un administrateur, autre qu'un administrateur qui réside fiscalement au Royaume-Uni ou qu'un administrateur qui réside fiscalement en Allemagne, peut être désigné comme mandataire de un ou plusieurs de ses collègues, à condition qu'au moins deux administrateurs soient présents à la réunion.

8.9 Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs administrateur(s) est/ sont physiquement au Royaume-Uni est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.

8.10 Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et prendre des décisions uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

8.11 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.11 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché

8.12 Si un quorum du Conseil d'Administration ne peut pas être atteint à cause d'un conflit d'intérêt, les décisions adoptées par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à une telle réunion et votant seront réputés réguliers.

8.13 Lors des réunions du Conseil d'Administration, toutes les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés et votant.

8.14 Nonobstant les dispositions de l'Article 8.11, aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, firme ou autre entité n'est affecté ou invalidé par le fait que un ou plusieurs administrateur(s) ou dirigeant(s) de la Société a (ont) un intérêt personnel ou est (sont) administrateur(s), dirigeant(s) ou employé(s) d'une Société, firme ou autre entité. Tout administrateur qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contracte ou entre en affaire, (sauf consentement préalable écrit de tous les Actionnaires) doit, du simple fait de son affiliation à une autre société, firme ou entité, être empêché à considérer, voter ou agir dans les matières en relation avec un tel contrat ou une telle affaire.

Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration seront actées dans des procès-verbaux signés par le président, par deux autres administrateurs, ou par les membres du bureau du conseil («bureau»). Tous les pouvoirs de représentations y resteront annexés.

Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux, pouvant être produits dans des procédures judiciaires ou ailleurs, seront signés par le président ou par deux autres administrateurs.

Aucune démarche prévue dans cet Article 9 ne peut être accomplie au Royaume-Uni et les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ne peuvent pas être préparés au Royaume-Uni.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer une partie des ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. De plus, il peut nommer des représentants pour des transactions spécifiques et révoquer ces nominations à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.

La Société est valablement engagée dans toute matière vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Administrateurs. La Société est également valablement liée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été octroyé par le Conseil d'Administration, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou dirigeant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, pour les dépenses raisonnables qu'il a réalisées en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il était partie par le simple fait qu'il est ou a été administrateur ou dirigeant de la Société, ou à sa demande, de toute autre personne morale de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et auprès de laquelle il n'a pas droit à une

indemnisation, à l'exception des actions, procès ou procédures, dans lesquels il a finalement été reconnu responsable de négligence grave ou de faute lourde.

En cas de transaction, il y aura indemnisation seulement dans les matières couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseil que la personne qui doit être indemniée n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation précité n'exclut pas les autres droits auxquels il peut prétendre.

Art. 13. Audit. Le contrôle des comptes annuels de la Société est confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes, ou à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désigné(s) par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, rémunération et la fin de leur fonction; une telle fonction ne peut excéder six (6) ans.

Les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises peuvent être réélus et remplacés à tout moment.

Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

14.1 L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi de 1915 et les présents Statuts.

14.2 Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Matières Réservées») ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières n'aient été préalablement approuvées à l'unanimité par les Actionnaires par écrit (dans les limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents ou représentés et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.

14.3 Les Matières Réservées sont les suivantes:

- (a) la modification des Statuts,
- (b) la modification du capital social autorisé ou émis de la Société ou les droits qui y sont attachés;
- (c) l'installation de bureaux, centres administratifs et agences en dehors du Grand-Duché de Luxembourg;
- (d) l'approbation du Business Plan (plan d'activité) réalisé de temps en temps par le Conseil d'Administration (le «Business Plan»), ainsi que toutes les modifications substantielles du Business Plan;
- (e) sauf disposition contraire de la loi, la décision de mettre la Société en liquidation ou sous une autre gestion extérieure;
- (f) toutes les matières pour lesquelles le droit luxembourgeois requiert l'approbation unanime des Actionnaires ou une majorité des deux tiers des votes des Actionnaires à une Assemblée Générale;
- (g) tout emprunt important d'argent et tout accord de couverture associés ou contrats dérivés, à moins que de tels emprunts importants d'argent et de tels accords de couverture associés ou contrats dérivés ne soient prévus par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus);
- (h) toute acquisition ou cession de tout bien substantiel de la Société à moins que une telle acquisition ou cession ne soit prévue par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus); et
- (i) la constitution de tout gage, hypothèque, charge ou autre sûreté sur tous les biens ou sur substantiellement tous les biens de la Société à moins qu'un tel gage hypothèque, charge ou autre sûreté ne soit prévu par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus).

Art. 15. Assemblée générale annuelle des Actionnaires - Autres assemblées générales.

15.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale Annuelle») se tient au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la localité du siège social tel que spécifié dans la convocation, le 1^{er} mercredi du mois de mai de chaque année à 13.00 heures.

15.2 Si ce jour correspond à un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se tient le jour ouvrable suivant.

15.3 L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si, selon l'appréciation finale et absolue du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

15.4 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans leur convocation respective.

Art. 16. Délibérations - Vote.

16.1 L'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent à la demande conjointe de deux administrateurs.

16.2 L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée

16.3 Les Actionnaires sont convoqués par lettre recommandée au minimum huit (8) jours à l'avance. Toutes les lettres de convocation doivent contenir l'ordre du jour de telles assemblées.

16.4 Si l'ensemble des Actionnaires est présent ou représenté à l'Assemblée Générale et s'il est établi qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

16.5 Chaque Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, ou télex comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être Actionnaire.

16.6 Le Conseil d'Administration peut fixer d'autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une Assemblée Générale.

16.7 Chaque Action donne à son Actionnaire droit à une (1) voix.

16.8 A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans la Loi de 1915 ou dans l'Article 14, les résolutions lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité des Actionnaires présents ou représentés et votant, sans exigence de quorum aucune.

16.9 Avant le début des délibérations, le président de l'Assemblée Générale désigne un secrétaire et les Actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

16.10 Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau et tout Actionnaire qui le souhaite.

16.11 Toutefois, si des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, s'il doit en être fait des copies ou des extraits pour être produits devant les tribunaux et cours de justice ou pour un autre usage ceux-ci doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Année comptable - Comptes annuels - Distributions des profits

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels.

18.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration arrêtera les comptes annuels de la Société selon la forme prévue par la Loi de 1915.

18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.

18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.

Art. 19. Distributions des profits.

19.1 Le solde créditeur du compte des pertes et profits, après déduction des dépenses générales, charges sociales, amortissements, et provisions pour les événements passés et futurs tels que déterminés par le Conseil d'Administration représente le bénéfice net.

19.2 Chaque année, cinq (5) pour cent des bénéfices nets sont alloués à la constitution de la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint un dixième du capital social émis.

19.3 Le reste du bénéfice net sera à la disposition de l'Assemblée Générale.

19.4 Les dividendes, lorsqu'ils sont payables, seront distribués au moment et au lieu fixé par le Conseil d'Administration en deans les limites imposées par la décision de l'Assemblée Générale.

19.5 Sous réserve de tout accord avec au Actionnaire A disposant autrement, dans les cas où (i) l'Actionnaire B n'est pas ou cesse d'être membre du Groupe HBoS ou (ii) transfère les Actions B à un Cessionnaire B, tout dividende déclaré mais non payé ou toute distribution (incluant, sans limitation, tout remboursement, ou paiement d'intérêts d'un prêt actionnaire) ne peut être payé à l'Actionnaire B aussi longtemps que l'actionnaire de l'Actionnaire A perçoit les produits relatifs à ces dividendes déclarés ou à une autre distribution.

19.6 L'Assemblée Générale peut décider d'allouer les profits et les réserves distribuables au remboursement du capital sans diminuer le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. La Société peut être dissoute à tout moment par décision unanime de tous les Actionnaires lors d'une Assemblée Générale.

Art. 21. Liquidation. Dans le cas d'une dissolution de la Société, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, sera déterminé conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire au capital comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit (en EUR)	Capital libéré (en EUR)	Nombre d'actions
- RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l., pré-qualifiée,	24.780,-	24.780,-	2.478 A
- RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l., pré-qualifiée,	8.220,-	8.220,-	822 B
Total:	33.000,-	33.000,-	3.300

Les trois mille trois cents (3.300) actions de la Société ont été entièrement souscrites par le souscripteur et entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que le montant de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) est à la libre disposition de la Société, comme certifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de deux mille six cent cinquante euros.

Décisions de l'actionnaire unique

La personne pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à 4 (quatre) et le nombre des auditeurs à 1 (un).

3. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs A:

- Monsieur Pii Ketvel, Directeur de sociétés, né le 4 juin 1968 à Helsinki, Finlande, demeurant à L-2535 Luxembourg, 20c, boulevard Emmanuel Servais

- Monsieur François Brouxel, Avocat à la Cour, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Mademoiselle Samia Rabia, Avocat à la Cour, née à Longwy (France), le 10 février 1974, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

4. Est nommé en qualité d'administrateur ordinaire:

- Monsieur Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, né à Beyrouth (Liban) le 29 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

5. Est nommée commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l. avec siège social au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 97.326.

6. Les administrateurs sont nommés jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en deux mille huit (2008).

7. Le commissaire aux comptes est nommé jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en deux mille huit (2008).

8. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que sa représentation à cet égard à l'un ou plusieurs de ses membres ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs).

Le notaire instrumentant, lequel comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, dûment représentées comme énoncé ci-dessus le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Jarreton, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 août 2007, Relation GRE/2007/3484. — Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007103913/231/1121.

(070118583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

INM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.882.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 12 juillet 2007

- La démission de M. Christophe Cahuzac en tant que gérant, a été acceptée.
- M. Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Anglo-Normandes), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

M. Pascal Leclerc

M. Donal Buggy

M. Russell Perchard

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INM LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104204/1649/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00030. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Euro - Celtique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 17.846.

—
In the year two thousand and seven on the twenty-seventh day of July

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EURO-CELTIQUE S.A., société anonyme (the «Company»), having its registered office at 122, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, incorporated by deed of notary Joseph Elvinger on 7th November 1980, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 291 of the 16th December 1980, registered at the Register of Commerce under the number RC Luxembourg B 17 846, as amended by deed of the undersigned notary on 3rd September 1985, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 304 of 22nd October 1985, as amended by deed of the undersigned notary on 27th December 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 144 of 22nd March 1996, and as amended by deed of the undersigned notary on 30th December 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 227 of 24th March 2000,

The meeting was presided by Maître Martine Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mady Werner, paralegal, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Myriam Pierrat, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are as shown on an attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, together with the proxies, will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) As appears from the said attendance list, all 1,000 shares in circulation are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III) The agenda of the meeting contains the following resolution:

Amendment of article thirteen, last paragraph of the Articles of Incorporation of the Company so as to read:

«A director may participate in any meeting of managers of the Company by conference call or by similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting of directors may also in all circumstances be held by conference call only and will be subject to the quorum and majority conditions set forth

hereabove. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by members of the board of directors participating at the meeting.»

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting decides to amend the Articles of Incorporation as set out in the foregoing agenda.

The amendment of the Articles of Incorporation is consequently approved.

There being no further business for the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in the case of divergence between the English and the French text, the English version of it will prevail.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent on the Corporation and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residence, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the request to sign.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt sept juillet

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société EURO-CELTIQUE S.A, société anonyme (la «Société»), ayant son siège social à 122, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 novembre 1980 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 291 le 16 décembre 1980, enregistré au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro R.C. Luxembourg B 17 846, modifié en date du 3 septembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 304 en date du 22 octobre 1985, modifié en date du 27 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 144 en date du 22 mars 1996, modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 227 en date du 24 mars 2000.

L'assemblée est présidée par Maître Martine Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mady Werner, étudiante en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Maître Myriam Pierrat, avocat, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I) Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, ainsi que les procurations, signées par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les 1.000 actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'article treize, dernier paragraphe des statuts de façon à lire:

«Les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par des moyens similaires de télécommunication permettant leur identification. Les réunions du conseil d'administration peuvent se tenir exclusivement par conférence téléphonique et seront soumises aux conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus. Les résolutions prises seront documentées par la remise des procès verbaux aux membres du conseil d'administration et la signature par ceux ayant participé à de telles réunions.»

Après que l'ordre du jour ci-dessus fut approuvé par l'assemblée, l'assemblée prit à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution Unique

L'assemblée décide de modifier les statuts tel qu'indiqué dans l'ordre du jour ci-dessus.

La modification est dès lors approuvée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française; il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française le texte anglais fera foi.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes seront évalués à mille Euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant émis le vœu de signer.

Signé: M. Elvinger, M. Werner, M. Pierrat, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007. Relation: LAC/2007/20820. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007104159/211/97.

(070118633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Rotsac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 116.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.909.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 11 juillet 2007

- La démissions de M. Christophe Cahuzac en tant que gérant de catégorie B, a été acceptée.
- M Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Anglo-Normandes), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2007 pour l'approbation des comptes de l'exercice 2006.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Gérant de catégorie A:

M. Lars Fredrik Schedin

M. Mats Åke Jönsson

Gérants de catégorie B:

M. Russell Perchard

M. Fredrik Arneborn

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROTSAC S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104202/1649/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00024. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Worldwide Marketing Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 2, rue Tony Bourg.

R.C.S. Luxembourg B 29.615.

—
L'an deux mille sept, le quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WORLDWIDE MARKETING HOLDING S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, le 23 décembre 1988, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 84 du 3 avril 1989. Les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant

acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 juillet 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 38 du 8 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Carla Alves Silva, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société du 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen à 2, rue Tony Bourg, L-1278 Luxembourg.
2. Modification de l'objet social.
3. Acceptation de la démission de deux administrateurs et décharge.
4. Reconduction du mandat d'administrateur de Madame Carla Alves Silva.
5. Nomination de deux nouveaux administrateurs.
6. Démission du commissaire aux comptes.
7. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen à 2, rue Tony Bourg, L-1278 Luxembourg, de sorte que le premier alinéa de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de deux administrateurs, Madame Marie-Immacolata Florange et Monsieur Fouad Ghozali, et leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Madame Carla Alves Silva, employée privée, née à Mirandela, Portugal, le 13 septembre 1974, demeurant à L-1278 Luxembourg, 2, rue Tony Bourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs:

- Monsieur Alessandro Tognelli, administrateur, né à Florence, Italie, le 13 juin 1973, demeurant à L-1128 Luxembourg, 20, Val St André,

- Monsieur Jean-Luc Atayi, directeur, né à Paris, France, le 12 avril 1970, demeurant professionnellement à L-1230 Luxembourg, 35, rue Jean Bertels.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Sixième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes actuel, Monsieur Willem Van Cauter, et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes:

Monsieur Renato Alves Silva, employé privé, né à Luxembourg, le 11 mai 1979, demeurant à L-7374 Helmdange, 139, route du Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Braquet, A. Siebenaler, C. Alves Silva, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007. Relation: LAC/2007/17328. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007104155/242/89.

(070118299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Investment World Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 76.660.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 16 juillet 2007

1. L'Assemblée Générale Ordinaire:

- prend note de la démission de Monsieur Xavier Delattre en tant qu'administrateur en date du 27 septembre 2006 et décide de ne pas remplacer Monsieur Xavier Delattre,

- décide le renouvellement du mandat des Administrateurs suivants pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008:

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur

- Monsieur Thierry de Baynast de Septfontaines, Administrateur

- Monsieur Reginald Van Leer, Administrateur

- Monsieur Guy Verhoustraeten, Administrateur

- Décide le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises, DELOITTE S.A., pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

- Monsieur Thierry de Baynast de Septfontaines, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

- Monsieur Reginald Van Leer, PRIINVESTMENT SA, 8, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

- Monsieur Guy Verhoustraeten, BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Réviseur d'Entreprises:

DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Luxembourg, le 7 août 2007.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

B. Lommel / P. Bartz

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2007104325/1183/36.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05580. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

East Commercial Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 49.969.

L'an deux mille sept, le seize mai.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de EAST COMMERCIAL INVEST S.A. (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié du 30 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 197 du 3 mai 1995.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 49.969.

Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 884 du 5 mai 2006.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Andrea Mastrangeli, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Linete Furtado, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modification, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007, du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article trois (3) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant en langue allemande la teneur suivante:

« **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen in- oder ausländischen Unternehmen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst jedweder Art, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst jedweder Art veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete, oder dieselben ergänzenden, Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft darf außerdem alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf die vorbenannten Geschäfte beziehen oder deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article trois (3) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner en langue allemande dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen in- oder ausländischen Unternehmen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst jedweder Art, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst jedweder Art veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete, oder dieselben ergänzenden, Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft darf außerdem alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf die vorbenannten Geschäfte beziehen oder deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que cette résolution précédente est prise avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Mastrangeli, L. Furtado, F. Cannizzaro di Belmontino, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2007. Relation: EAC/2007/5378. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007103992/239/81.

(070118290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Advent Stoco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.980.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

STOKO CAYMAN LIMITED, a limited liability company organized under the laws of Cayman Islands, with registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 21st May 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of ADVENT STOCO HOLDING S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 125.980, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 22 March 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of

the Company have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 April 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of three hundred fifty thousand euro (EUR 350,000.-), so as to raise it from its present amount of five hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 512,500.-) up to eight hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 862,500.-) by the issue of three hundred fifty thousand (350,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

The three hundred fifty thousand (350,000) new shares have been subscribed by STOKO CAYMAN LIMITED, pre-named, paid up by a contribution in cash.

The total contribution of three hundred five hundred thousand euro (EUR 350,000.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at eight hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 862,500.-) represented by eight hundred sixty-two thousand five hundred (862,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

STOKO CAYMAN LIMITED, une société à responsabilité limitée régie par les lois des îles Cayman, ayant son siège social au M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 21 mai 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de ADVENT STOCO HOLDING S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.980, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 22 mars 2007, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 avril 2007, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000.-), afin de le porter de son montant actuel de cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 512.500.-) jusqu'à huit cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 862.500.-) par l'émission de trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Les trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales nouvelles sont souscrites par STOKO CAYMAN LIMITED, prénommée, payées par un apport en numéraire.

L'apport de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) sera entièrement alloué au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de huit cent soixante deux mille cinq cents euros (EUR 862.500,-) représenté par huit cent soixante deux mille cinq cents (862.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juin 2007. Relation: EAC/2007/5889. — Reçu 3.500 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007103976/239/103.

(070118301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Ger Log 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 122.692.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 août 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

I. Colamonico

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007104076/231/14.

(070118545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.898.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique lors de l'assemblée qui s'est tenue le 23 mai 2007

L'associé unique de la Société a nommé PricewaterhouseCoopers comme Réviseur d'entreprise avec effet au 23 mai 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
JPMorgan PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 1 S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007104215/7569/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00040. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.901.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique lors de l'assemblée qui s'est tenue le 23 mai 2007

L'associé unique de la Société a nommé PricewaterhouseCoopers comme Réviseur d'entreprise avec effet au 23 mai 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
JPMorgan PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 5 S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007104216/7569/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00036. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.900.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique lors de l'assemblée qui s'est tenue le 23 mai 2007

L'associé unique de la Société a nommé PricewaterhouseCoopers comme Réviseur d'entreprise avec effet au 23 mai 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
JPMorgan PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4 S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007104217/7569/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00037. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.899.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique lors de l'assemblée qui s'est tenue le 23 mai 2007

L'associé unique de la Société a nommé PricewaterhouseCoopers comme Réviseur d'entreprise avec effet au 23 mai 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
JPMorgan PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 3 S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007104219/7569/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00038. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Cobelfret Lorang Car Carriers, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.290.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2007

Messieurs Arthur Lorang, Freddy Bracke et la société COBELFRET WATERWAYS N.V. représentée par M. Pierre Cigrang sont renommés administrateurs. Monsieur Jozef Adriaens est renommé commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme
COBELFRET WATERWAYS S.A.
Administrateur
P. Cigrang
F. Bracke
Administrateur

Référence de publication: 2007102558/1380/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05706. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Mar-Plast International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007102838/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07027. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Point Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102848/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08494. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.
